



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24042588

le.

Tribunal de Commerce du Tribunal
de Commerce de Liège

29 FEV. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0437 245 910**

Nom

(en entier) : **ABM-TECNA**

(en abrégé)

Forme légale **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue des Sources 5 - 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Démission - nomination - pouvoirs

Extrait des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 29/12/2023 :

L'actionnaire unique, qui détient l'intégralité des voix, adopte les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance de la démission d'un des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte de la démission en qualité d'administrateur et de facto d'administrateur délégué (personne déléguée à la gestion journalière), avec effet à compter du 1er janvier 2024, de la personne suivante :

-Monsieur Jean-Pierre FELTRIN, domicilié à 5150 Floreffe, rue de Spy 15, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué (personne déléguée à la gestion journalière).

2. Nomination d'un administrateur

L'actionnaire unique nomme en qualité d'administrateur la SRL « LE 8 », dont le siège est situé à 5150 Floreffe, rue de Spy 15, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0780.416.369 (RPM Liège, division Namur).

L'actionnaire unique confirme que le mandat de la SRL « LE 8 » prend cours en date du 1er janvier 2024 et qu'il prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029.

L'actionnaire unique confirme avoir pris connaissance de la désignation par la SRL « LE 8 » de Monsieur Jean-Pierre FELTRIN, domicilié à 5150 Floreffe, rue de Spy 15, comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette dernière exerce au sein de la Société.

L'actionnaire unique confirme que le mandat d'administrateur de la SRL « LE 8 » est exercé à titre rémunéré.

3. Pouvoirs

L'actionnaire unique donne instruction et mandat à l'organe d'administration pour l'exécution des décisions prises. L'organe d'administration désigne les personnes ci-après en tant que mandataires spéciaux, agissant individuellement avec possibilité de substitution, auxquelles est accordé le pouvoir d'accomplir toutes les formalités relatives à toute inscription, modification ou cessation auprès du guichet d'entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi qu'auprès de l'administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, et à cette fin de signer tous les documents et actes nécessaires, y compris tous les formulaires et documents requis, devant les autorités compétentes ainsi que le tribunal de l'entreprise, à savoir les personnes ci-dessous en leur qualité de collaborateurs de DELOITTE ACCOUNTANCY SRL, ayant élu domicile au bureau situé à 4000 Liège, Rue Jean Gol 2 :

- Madame Cindy Torino ;
- Madame Julie Decelle ;
- Madame Anna Müller.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 29/12/2023 :

Le conseil d'administration, à l'unanimité et dans l'intérêt de la société, adopte les décisions suivantes :

a) Prise de connaissance de la démission de l'administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

• Réserve
au
Moniteur
belge

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre FELTRIN, domicilié à 5150 Floreffe, rue de Spy 15, en tant qu'administrateur délégué (personne délégué à la gestion journalière), et ce avec effet à dater du 1er janvier 2024.

b) Nomination d'un nouvel administrateur délégué

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué de la Société : la société à responsabilité limitée « LE 8 », ayant son siège à 5150 Floreffe, rue de Spy 15, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0780.416.369 (RPM Liège, division Namur).

Le conseil d'administration confirme, pour autant que de besoin, avoir pris connaissance de la désignation par la société à responsabilité limitée « LE 8 » de Monsieur Jean-Pierre FELTRIN, domicilié à 5150 Floreffe, rue de Spy 15, en qualité de représentant permanent de cette dernière pour le mandat d'administrateur-délégué qu'elle exerce au sein de la Société.

c) Pouvoirs

Le conseil d'administration désigne les personnes ci-après en tant que mandataires spéciaux, agissant individuellement avec possibilité de substitution, auxquelles est accordé le pouvoir d'accomplir toutes les formalités relatives à toute inscription, modification ou cessation auprès du guichet d'entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi qu'auprès de l'administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, et à cette fin de signer tous les documents et actes nécessaires, y compris tous les formulaires et documents requis, devant les autorités compétentes ainsi que le tribunal de l'entreprise, à savoir les personnes ci-dessous en leur qualité de collaborateurs de DELOITTE ACCOUNTANCY SRL, ayant élu domicile au bureau situé à 4000 Liège, Rue Jean Gol 2 :

- Madame Cindy Torino ;
- Madame Julie Decelle ;
- Madame Anna Müller.

Anna Müller
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)